

Avant de passer une commande chez un marchand, vous devez obligatoirement :

Passer par www.centrefamillesdefrance.fr et vous rendre sur la fiche du marchand puis cliquer sur "Visiter ce marchand". C'est ce qui permet à notre partenaire de savoir que vous venez de notre part.

Le site www.lacentraledesfamilles.fr est accessible depuis le site www.familles-de-france.org

Ne pas vous rendre, sous aucun prétexte, sur un autre site que celui du marchand, jusqu'au paiement de votre commande.

Ou bien encore :

Vous pouvez aussi installer dans votre navigateur la barre de shopping de La Centrale Familles de France. Elle détecte automatiquement que vous visitez un marchand partenaire et vous informe du remboursement proposé. Identifiez-vous et c'est terminé, vous n'avez plus qu'à faire votre achat normalement et tout est automatique. L'utilisation de la barre de shopping est la méthode la plus fiable (vous n'oubliez jamais de profiter de vos remboursements) et la plus rapide!

**Profiter de ces avantages est très facile,
100 % gratuit et 100 % sans engagement !**

FAMILLES DE FRANCE
Fédération Nationale reconnue
d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire
Agréée organisation nationale de
consommateurs
28 place Saint Georges
75009 Paris
Tél. : 01 44 53 45 90
www.familles-de-france.org
accueil@familles-de-france.org



Qui peut en bénéficier ?

Tout adhérent à une association Familles de France, **abonnés au magazine bimensuel « Familles en France » bénéficient d'un code d'accès gratuit.** Pour vous abonner, contactez nous en envoyant sur papier libre vos coordonnées, ainsi qu'un chèque de 4€ à l'ordre de Familles de France.

Où trouver une association Familles de France ?

Les associations Familles de France sont présentes sur l'ensemble du territoire.

Pour trouver l'association la plus proche de chez vous :

- vous trouverez ci-dessous ses coordonnées ;
- rendez-vous sur le site www.familles-de-france.org ;
- contactez la Fédération nationale à Paris au 01.44.53.45.90.



Coordonnées de votre association locale ou fédération.



COMMUNICATION COMMUNICATION



**Centrale des Familles
Toutes vos enseignes préférées
moins chères!**

La Centrale d'achat de Familles de France est un service gratuit destiné aux abonnés du magazine « Familles en France ».

Vous pouvez obtenir le remboursement jusqu'à 20% de vos achats HT sur internet.

Il suffit de passer par La Centrale Familles de France et d'y choisir un marchand pour effectuer vos achats habituels chez les plus grandes enseignes nationales.



**Pour faire le plein d'économies,
ayez le bon réflexe!**



COMMUNICATION COMMUNICATION

Comment ça marche ?

La Centrale Familles de France est un service totalement gratuit qui vous permet, grâce à vos achats sur internet, de bénéficier de nombreux avantages. Il vous apporte des services essentiels dans votre vie de chaque jour.

Après l'inscription, et à chaque achat réalisé chez l'un de nos partenaires (parmi les plus connus du web), la Centrale Familles de France crédite automatiquement un pourcentage du montant Hors Taxes de vos achats (de 1% à 20%) hors frais d'expédition et/ou de dossier sur votre compte La Centrale Familles de France.

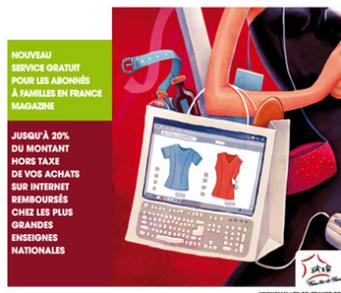
Ces remboursements s'ajoutent aux réductions et promotions dont vous pouvez par ailleurs bénéficier.

Comment est-ce possible ?

Lorsque vous utilisez la Centrale Familles de France pour acheter sur l'un des sites marchands partenaires, ceux-ci vous reversent une commission. Afin de vous identifier, le site partenaire utilise un "cookie" et détecte que vous venez de la Centrale Familles de France.



MIHEL JOYEUX,
PRÉSIDENT DE FAMILLES DE FRANCE,
à l'occasion de vos commémorations votre code d'accès confidentiel nécessaire à votre inscription
sur la Centrale Familles de France.
Pour vous inscrire gratuitement rendez-vous sur :
www.centralefamillesdefrance.org



CGU : Conditions Générales d'utilisation

Le site www.lacentraledesfamilles.fr

La Centrale des Familles permet à un **membre de Familles de France, abonné au magazine** d'être remboursé d'une partie des achats qu'il a effectué chez les sites marchands partenaires de La Centrale des Familles. Le remboursement est soit un pourcentage du montant HT et hors frais de port de l'achat soit un montant fixe en euros.

L'utilisation de certains moyens de paiement permet d'augmenter les gains chez certains marchands (informations précisées dans l'annuaire des marchands partenaires).

Un membre qui s'inscrit à La Centrale des Familles et qui, par ce fait, accepte les conditions d'utilisation décrites ici, est titulaire d'un compte accessible avec son identifiant et son mot de passe. **Il est autorisé d'ouvrir un seul compte par personne physique (identifiée par ses prénom, nom et adresse postale).** Ce compte répertorie l'ensemble des opérations effectuées sur les sites partenaires et les gains collectés. Les montants des gains pour les achats sont calculés en fonction du montant de l'achat (HT, hors frais de port et réductions, et/ou frais de dossier) et du pourcentage en vigueur au moment de l'achat.

Le membre, pour pouvoir bénéficier des gains, doit respecter la procédure suivante :

1. Se connecter à www.lacentraledesfamilles.fr et s'authentifier avec son numéro d'adhérent Familles de France et son nom de famille.
2. Cliquer sur le logo/promotion du marchand.

OU

Installer la barre de shopping et s'identifier avec son numéro d'adhérent Familles de France et son nom de famille.

Les remises sont validées uniquement si :

- La procédure décrite ci-dessus a été respectée
- La commande a été finalisée
- Le partenaire a payé le montant de la commission due au site www.lacentraledesfamilles.fr

Les gains sont crédités sur le compte du membre qui peut à tout moment demander le solde de son compte lorsque le solde validé du compte dépasse 10€.

Le membre recevra un virement bancaire et devra pour cela vérifier l'exactitude de ses données personnelles renseignées dans la rubrique " Mon compte ". Le règlement lui parviendra dans un délai de 15 jours (hors délai de transfert bancaire).

Les réductions affichées pour les différents sites marchands peuvent être modifiées à tout moment. Certains marchands ont des restrictions mentionnées dans liste des marchands (Par exemple pour Voyage SNCF pas de remboursement partiel sur les billets de trains).

La Centrale des Familles se réserve le droit de modifier à tout moment les pourcentages attribués aux membres ou le principe de la cagnotte.

La Centrale des Familles est exploitée par la société Edisanté qui s'efforce de rendre disponibles tous ses services 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Edisanté se réserve le droit de demander le remboursement de sommes indûment perçues par exemples pour des commandes annulées.